

CONTRAT
Formation « Guérison spirituelle » chez Chewan Guérison
(Année 2024)

Prénom, Nom : _____

Adresse : _____

Email : _____

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir signé et envoyé le contrat
- Avoir payé CHF 40.- d'inscription (montant pour les frais de dossier)

Frais d'écolage

Possibilités de paiement

- Payé par mois le montant de 350 frs (avant chaque cours)
- Payé en une fois la somme de 2100 frs
- 40 frs de frais administratif à payer avant la formation

Manque de participants

La formation peut être annulée s'il n'y a pas assez d'élèves. Dans ce cas, les acomptes payés en avance seront remboursés.

Absentéisme

Ne pas venir aux cours ou ne venir qu'à une partie ne donne droit à aucun remboursement ou rattrapage.

Abandon de la formation

Il n'y a pas de résiliation possible durant la formation. Chaque participant est responsable d'une éventuelle conclusion individuelle d'assurance prenant en charge tout arrêt de formation en cours d'année.

Refus d'une candidature / Renvoi d'un élève

L'école se réserve le droit de renvoyer un élève qui ne respecterait pas les règles de l'école. Dans le cas où un élève est renvoyé de la formation, aucun remboursement n'est possible.

Attitude de l'étudiant

Chaque élève fait preuve de respect et de bienveillance envers les autres élèves pendant toute la durée de la formation.

Responsabilité

La présence des étudiants serait bienvenue, 10 minutes au minimum avant chaque début de cours. Chaque étudiant est responsable de ses actes en lien avec la formation tant dans le contexte de l'école qu'à l'extérieur. L'école décline toute responsabilité en cas de problème causé à un tiers qui engendrerait une poursuite judiciaire.

L'étudiant doit engager sa responsabilité civile pour tous les traitements qu'il donnerait à l'extérieur de l'école.

Chaque étudiant doit avoir ses assurances personnelles à jour dans le cadre de leur présence aux cours ; l'école n'assure pas les étudiants, elle n'en a pas la tâche.

Problème de santé

L'étudiant confirme avoir annoncé tout problème de santé mental tel que dépression, anxiété, attaque de panique, bipolarité ou autres.

La Direction de l'école ne recommande pas le suivi des cours proposés aux personnes ayant d'importants problèmes psychologiques. L'école décline toute responsabilité dans le cas où un étudiant développerait un trouble psychologique ou s'il devait manifester une aggravation d'un trouble existant.

Annulation

L'annulation d'inscription est possible **jusqu'à deux mois** avant le début de la formation. Passé ce délai, la formation doit être payée au complet s'il n'y a pas d'attestation médicale.

Confidentialité

Il est strictement interdit d'enregistrer les cours.

La signature de ce document engage l'élève à respecter ce présent règlement.

« Je reconnais avoir lu attentivement tous les points du règlement relatif à la formation « Guérison spirituelle » chez Chewan Guérison et je m'engage à les respecter.

Je comprends que la participation au programme de formation proposé par Chewan Guérison, requiert un engagement profond et confirme avoir une santé mentale et physique raisonnablement bonnes.

Lieu et date :

Signature :